



## Règlement de la consultation

Lycée Professionnel Val de Cher

2 Avenue Jean Magnon, BP 83

41110 SAINT AIGNAN SUR CHER

Téléphone : 02 54 75 48 48 Email : [gestion.0410718h@ac-orleans-tours.fr](mailto:gestion.0410718h@ac-orleans-tours.fr)

**Date de limite de remise des offres: 21 janvier 2019 à 12h00**

### **1. Objet de la consultation:**

La présente consultation a pour objet la fourniture de plaquettes de bois pour alimenter la chaufferie mixte de l'internat du lycée Val de Cher sur la commune de SAINT AIGNAN SUR CHER (41).

Le marché sera conclu pour un an du 1<sup>er</sup> février 2019 au 30 janvier 2020, renouvelable 3 fois.

Le modèle de contrat joint au marché vaut CCTP.

### **2. Procédure de la consultation:**

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **3. Allotissement:**

Le marché à conclure est constitué d'un seul lot.

### **4. Délai de validité des offres:**

Le délai de validité est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **5. Retrait du dossier de consultation:**

L'ensemble du dossier de consultation, sera téléchargeable sur le site internet :

[www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

**Date de la publication de la consultation**

**15 / 12 / 2018**

**Date limite de dépôt des offres**

**21 / 01 / 2019** à 12h00 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi

**Conditions relatives aux livraisons**

Les livraisons devront être effectuées lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 17h00, mercredi de 8h30 à 12h30 par le Sentier des Mariniers 41110 Saint Aignan.

Il est à noter que **cette rue est étroite**. Les candidats devront donc préciser le moyen de transport retenu et le nombre de livraisons.

Ils devront contacter le lycée pour visiter l'installation et vérifier son accès avant de répondre au marché.

**Respect mutuel des engagements des parties au marché**

Le candidat retenu devra, sous peine de nullité du marché et de pénalités qui lui seraient infligées en vertu du Code des Marchés Publics, respecter son engagement relatif aux caractéristiques du combustible demandé pour lequel il a été retenu, ainsi que sur le prix et les conditions de livraisons sur lesquels il s'est engagé.

Le dossier est placé dans une enveloppe unique cachetée portant la mention :

**Marché plaquettes bois**

**Lycée Val de Cher**

**2 Avenue Jean Magnon, BP 83 – 4110 SAINT AIGNAN SUR CHER**

**NE PAS OUVRIR**

L'enveloppe est confiée à une entreprise de service postale ou déposée contre récépissé à l'accueil du lycée, Avenue Jean Magnon – 4110 SAINT AIGNAN SUR CHER.

L'offre pourra être aussi déposée sur la plateforme dématérialisée de AJI ([www.aji-france.fr](http://www.aji-france.fr)).

**Les dossiers parvenant après la date limite ne sont pas retenus et sont envoyés sans être ouverts.**

**6. Jugements des propositions:**

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante:

- Qualité technique de l'offre : 40 % (20% produits 20% livraison)
- Prix des prestations : 60%

### **7. Renseignements:**

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de:

Monsieur Grégory DELÉGLISE adjoint gestionnaire: Tél: 02.54.75.92.53



